

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008808016	1ere Gachée: 13:12 (1) Quantité: 7.00 m3	Date: 27/01/2026 référence commande(2): 03 26 85 70 30	reap260126152722	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410389 chantier: 038927	COSSU Champagne Bremont	3 RUE ROBERT DELLOYE ZA 2 13 rue du clos 06.10.24.94.04 51150 Ambonnay		Véhicule: M18 8x4 THIERRY THIERRY THIERRY
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
14:00			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton NJB303A300	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF1	Classe Chlorure CL 0,40
				consistance(7) S3
				Dmax 20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C30/37
appellation commerciale C30/37 XF1 S3 Dm20 CEM2 300				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP	PRE 5480/4700			NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1